



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Commune d'ODRATZHEIM

*Procès Verbal des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2006
Convocation du 9 septembre 2006*

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres présents : Mme Rose GROSJEAN , Adjointe au Maire, M. Roland KUHN, Adjoint au Maire
Mme Marcelle WENDLING,
MM. Florent HECKMANN Bernard HELLER, René SCHEER, Raymond
SCHUHMACHER, Rémy SEYFRITZ, Raymond ZERRINGER,
Conseillers municipaux

Membres excusés:

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2006,
2. Acceptation de chèque,
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2005,
4. Acceptation de devis,
5. Indemnité CIVA
6. Réalisation d'un emprunt
7. Règlement et tarifs du cimetière
8. Divers et informations

56/06. Approbation du PV du Conseil Municipal du 11 juillet 2006 :

Le procès verbal de la séance du 11 juillet 2006 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et rédaction proposées.

57/06. Acceptation de chèque :

Vu le remboursement par l'Assurance GROUPAMA d'un sinistre consécutif au bris de vitre sur le bâtiment de l'école,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- **Accepte le chèque de GROUPAMA d'un montant de 44.25 €,**
- **Charge le maire d'émettre le titre correspondant.**

58/06. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2005:

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 12 juillet 2000 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000, rectifié le 17 juin 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu l'exposé de Monsieur Roland KUHN, adjoint au maire et délégué au Sélect'Om, portant présentation du rapport annuel d'activités du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Molsheim, Mutzig et Environs pour l'exercice 2005, document qui intègre le rapport annuel pour 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**Le Conseil Municipal prend acte sans observations du dispositif exposé,
Charge le Maire d'en informer le Président du Select'Om.**

59/06. Acceptation de devis :

Monsieur le Maire explique que suite aux différentes manifestations, il a été constaté que la commune manque d'enrouleurs pour les câbles électriques.

Il expose également que les panneaux qui ont été mis en place aux entrées du village permettent de faire une publicité des manifestations de la commune par l'apposition de petits panneaux

Vu le montant du devis des Ets SIEHR AUBADE pour deux enrouleurs de 205.50 €TTC,

Vu le montant du devis des Ets SCHRAMM pour deux panneaux événementiels de 124.38 €TTC,

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- *Accepte les deux devis,*
- *Décide d'imputer la dépense des enrouleurs au cpte d'investissement 2183 opération 81*
- *Décide d'imputer la dépense des panneaux événementiels au cpte d'investissement 2152 opération 127*
- *Autorise le maire à passer commande.*

60/06. Indemnité CIVA :

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir débattu,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- *accepte le forfait de 16.50 €uros proposé par le CIVA et correspondant à 2 déclarations de stock et 8 déclarations de récolte,*
- *décide de payer 2 heures complémentaires à l'adjoint administratif faisant fonction de secrétaire de mairie en compensation du temps passé pour les déclarations de stock et de récolte de vin en 2005,*
- *charge le maire de l'exécution de la décision.*

61/06. Réalisation d'un emprunt :

Le maire expose au Conseil municipal que dans le cadre du projet de transformation d'un bâtiment en mairie, la réalisation d'un emprunt avait été prévue et inscrite au budget primitif de l'exercice 2006. Compte tenu de ces éléments ainsi que de l'évolution des taux d'intérêts, il propose de lancer une consultation auprès de divers établissements bancaires.

Sur proposition du maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- **autorise le maire à consulter des établissements bancaires pour réaliser un emprunt d'un montant compris entre 170 000,00 et 200 000,00 €uros sur une période de 15 ans.**

62/06. Règlement et tarifs du cimetière :

Vu la délibération n°95/05 du 20 décembre 2005 fixant les prix des concessions du cimetière à partir du 1^{er} janvier 2006,

Vu la mise en place d'un colombarium,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- **Décide d'appliquer les tarifs suivants à partir du 15 septembre 2006 pour la concession des cases du colombarium :**

- concession d'une case pour 10 ans	500,00 €uros
- concession d'une case pour 20 ans	900,00 €uros
- concession d'une case pour 30 ans	1 300,00 €uros
- **Charge le maire avec Messieurs HELLER et HECKMANN d'élaborer un règlement pour le cimetière et le colombarium en tenant compte des nouveaux tarifs.**

63/06. Divers et communications :

- Le **Permis de Construire** déposé en date du 6 juin 2006 par Mme et M. Séverin SCAGNETTI pour l'aménagement des combles de leur maison sise au 4 rue principale a été accepté en date du 12 septembre 2006,
- Les **déclarations de travaux** suivantes ont été acceptées :
 - DT 067 354 06 H0006 : M. et Mme Patrick GANTER, 3 rue de l'école pour une terrasse en date du 22 juin 2006,
 - DT 067 354 05 H0007 : M. et Mme Alfred SUSS, 3 rue du Tramway pour l'extension de la maison par la couverture de la terrasse en date du 18 juillet 2006,
 - DT 067 354 05 H0008 : M. et Mme Roland LEBOUTET, 1 rue principale pour la mise en peinture de la façade de la maison en date du 21 juillet 2006,
 - DT 067 354 05 H0009 : M. et Mme Alfred SUSS, 3 rue du Tramway pour la création d'un conduit de cheminée sur la façade en date du 18 juillet 2006,
- Le conseil prend acte de la renonciation par le maire à l'exercice du **droit de préemption** auquel est soumise la propriété de Mme et M. Alain VIGNERON sise au 5 rue du tramway,
- Monsieur le Maire transmet les **remerciements** de Madame et Monsieur Donnenwirth pour le versement de la subvention valorisation du patrimoine.
- Le commissaire enquêteur pour l'**enquête publique de la transformation du P.O.S. en P.L.U.** siègera les jours suivants :
 - Le 16 octobre de 10h à 12h
 - Le 03 novembre de 09h à 12h
 - Le 08 novembre de 14h à 18h
 - Le 17 novembre de 15h à 18h
- La **prochaine réunion du Conseil Municipal** aura lieu le mercredi 25 octobre 2006 à 20 heures.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance.

Le Maire,
François JEHL